RECONFI-ZOOM
Edition Spéciale n°1

APF France handicap | Délégation de Côte-d'Or

NOVEMBRE 2020

Délégation de Côte-D'Or

4 rue des Tamaris
21600 LONGVIC
Tél : 03.80.68.24.10
Mail : dd.21@apf.asso.fr
Blog : apf21.blogs.apf.asso.fr

Sites Internet APF

APF National : www.apf-francehandicap.org
APF Ecoute/Info : www.ecoute-info.apf.asso.fr
APF Moteur : www.moteurline.apf.asso.fr
APF Para/Tetra : www.paratetra.apf.asso.fr
APF Sep : www.sclerose-en-plaque.apf.asso.fr
APF Imc : www.imc.apf.asso.fr

Édito

Chers(res) adhérents(es),

Ce « reconfinement » ne doit pas être synonyme de déprime ou de grande solitude, c'est pourquoi je vous rappelle que la délégation APF France handicap de Côte-d'Or est toujours là pour vous aider et vous accompagner. N'hésitez pas à la joindre!

Devant les nouvelles règles du « reconfinement », nous ne sommes pas en mesure de maintenir les événements habituels mais nous travaillons pour vous proposer d'autres choses.

En attendant, prenez soin de vous et essayez de garder au maximum le contact en utilisant, si possible, le numérique.

Si vous n'avez pas de matériel, ou ne savez pas vous en servir, contactez la délégation.

Associativement,
Gardez le moral

Christophe NOIROT
Représentant APF France handicap 21

Point sur le groupe « Jeunes »

Nous avons envoyé avant le « reconfinement », un questionnaire à tous les membres du groupe pour recueillir leur avis pour une éventuelle sortie entre jeunes.
À ce jour, nous n'avons pas beaucoup de retour sur ce questionnaire et nous allons contacter les jeunes qui n'ont pas répondu.
Merci à tous ceux qui ont déjà participé !

Maxime BOYER

L'ensemble de la délégation APF France handicap souhaite adresser ses condoléances à la famille de Jackie Pavelot, décédé le 24 septembre 2020.

Félicitations aux nouveaux parents de Lily - Rose Deregnaucourt !

Vente de Caramels

Afin de soutenir nos actions, la délégation APF vend des boîtes de caramels au sel de Salins-les-Bains. Vous pouvez en acheter en appelant la délégation.

Prix de vente: 3 €

APF France handicap | Délégation de Côte-d'Or

Un noël pas comme les autres

Et oui cette année ce n'est pas une année comme les autres !!

Après un « été pas comme les autres » où nous avons pu tout de même proposer quelques réunions de groupe, des sorties, des séjours …

Nous voici, dans le temps des fêtes de Noël !
A l'approche de Noël, on ne sait pas ce qui va se passer mais il faut tout de même prévoir quelques activités.

Dans le meilleur des cas, le 1er décembre, nous serons déconfinés et nous pourrons nous retrouver autour d'un repas au restaurant pour celles ou ceux qui se seront inscrits. Il n'est pas trop tard, vous pouvez encore le faire ! Si vous n'avez pas reçu d'invitation, merci de contacter la délégation par téléphone au 03.80.68.24.10 ou par mail dd.21@apf.asso.fr
Il y a aussi des animations à distance qui sont proposées : 'Atelier d'écriture, de sophrologie, « Blind test ». N'hésitez pas à nous solliciter !

Si nous sommes toujours en confinement, nous vous proposons un goûter de Noël soit chez vous soit à la Délégation 21. Il vous suffit, si vous êtes intéressés, de prendre rendez-vous auprès de la délégation.

Si vous avez envie de correspondre par mail, téléphone ou courrier avec un ou plusieurs adhérents ou bénévoles de la délégation, merci de nous contacter pour faire partie de cette « cordée départementale ».

Vous pouvez acheter en ligne sur **notre boutique solidaire en ligne** :

Boutique-apf-francehandicap.com

Ou demander à la DD un catalogue qui vous sera envoyé.

LE PROJET RAMPEGO:

La délégation APF France handicap des Ardennes lance un nouveau projet d'accessibilité : Rampego. Il s'agit de construire sur mesure et de mettre à disposition des établissement recevant du public une rampe en Lego ! Contact et renseignements :
Délégation APF France handicap des Ardennes
03 24 33 00 41
emmanuelle.pascal@apf.asso.fr

RAMPEGO

Comité interministériel du handicap du 29 octobre 2020
Les priorités pour APF France handicap

Des réformes majeures à poursuivre et à engager

- **Adoption d'une grande loi "autonomie" avec la création de la prestation universelle autonomie, sans barrières d'âge**

La loi du 7 août 2020 a créé la branche autonomie au sein de la Sécurité sociale en reconnaissant le "risque autonomie" pour les personnes en situation de handicap et leur famille. Une loi actuellement dénommée "Grand âge et autonomie" est annoncée pour 2021.
APF France handicap souhaite une réelle prise en compte du handicap dans la construction de cette branche (notamment en matière budgétaire). Le projet de loi "Grand âge et autonomie" devrait notamment en préciser qui sera en charge cette branche et quels en seront les bénéficiaires.

- **Suppression de la prise en compte des ressources du conjoint dans le calcul de l'AAH : adopter la proposition de loi Favennec Becot portant diverses mesures de justice sociale**

L'Assemblée nationale a déjà adopté cette proposition de loi en février 2020. L'article 2 de cette loi supprime la prise en compte des ressources du conjoint dans le calcul de l'AAH ; **APF France handicap demande à ce que cette proposition de loi soit inscrite à l'agenda du Sénat pour examen dans les plus brefs délais.** APF France handicap demande également la revalorisation de l'AAH sur le taux de l'inflation pour 2021 et la révision du plafond du couple qui a été abaissé 2 fois.

- **Révision de la loi Élan avec un retour à une obligation de 100 % de logements neufs accessibles**

La loi Élan a remis en cause la règle du tout accessible dans les logements neufs en modifiant les dispositions relatives à l'accessibilité et l'adaptabilité des logements pour les personnes en situation de handicap. Elle a notamment réduit l'obligation d'accessibilité de 100 % de logements dans un immeuble neuf d'habitation collective à 20 % et cela, malgré de vives protestations de la part des associations mais aussi du Défenseur des droits estimant que cette remise en cause de la règle du tout accessible rendait « caduque le droit fondamental à l'accessibilité » **APF France handicap demande à ce que cette régression soit supprimée afin de revenir à 100 % de logements neufs accessibles.** Dans le même temps, APF France handicap demande la mise en place et le suivi des dispositions législatives et règlementaires prises concernant l'obligation d'ascenseurs dans les immeubles de plus de 2 étages et de douches sans ressaut .

SEMAINE EUROPEENNE POUR L'EMPLOI des personnes handicapées

La délégation participe également:

- Travail et SEP : identification des besoins des personnes atteintes de sclérose en plaques dan l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi avec une proposition d'ateliers d'estime de soi et de valorisation de compétences.
- La 3ème édition du **Duoday** : permet d'accueillir le jeudi 19/11 une personne en situation de handicap sur une journée pour découvrir le travail d'un professionnel de la délégation.

Le masque inclusif APF Entreprises, est un masque transparent qui permet de voir le bas du visage, le mouvement des lèvres, les expressions, les sourires. Particulièrement adapté aux besoins des personnes sourdes et malentendantes.

Pour en savoir plus, merci de contacter la délégation.

APF France handicap | Délégation de Côte-d'Or

Personne en situation de handicap et reconfinement: A quel moment puis-je sortir de chez-moi ?

Tous les déplacements sont interdits mais les conditions de sortie pour les personnes handicapées et leur accompagnant sont **assouplies dans le strict respect des gestes barrières qui restent obligatoires pour la santé de tous :**

- Vous pouvez sortir, plus longtemps (plus d'une heure) et vous pouvez aller plus loin de chez vous (plus d'un km).
- Vous pouvez sortir **à pied ou en voiture.**
- Vous pouvez aller **dans un lieu de détente en plein air et ouvert au public.**
- Vous pouvez **sortir plus souvent.**

Dans tous les cas, vous devez avoir avec vous votre attestation dérogatoire de déplacement ET tout document qui justifie votre handicap. Vous montrez les deux documents aux policiers s'ils vous contrôlent. Si vous devez être accompagné, la personne doit avoir son attestation dérogatoire de déplacement habituelle pour chaque sortie.

Cette information est consultable sur le site du Secrétariat d'État aux personnes handicapées : https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/coronavirus/article/covid-19-foire-aux-questions-reprise-de-l-epidemie

L'assemblée générale du 26 septembre 2020

Le 26 Septembre dernier s'est déroulée l'assemblée générale d'APF France handicap. Une assemblée générale pas comme les autres puisqu'elle s'est tenue en visioconférence afin de respecter les règles sanitaires. Voici le témoignage de l'un de nos adhérents présent ce jour à l'ESAT de Quetigny, site de diffusion de la vidéoconférence:

« Malgré les conditions actuelles, nous avons suivi l'assemblée générale par vidéoconférence, ce qui nous a bien dépanné on ne vas pas se plaindre. J'ai trouvé ça très humain en cette période difficile. L'organisation était bonne et les moyens techniques déployés nous ont permis d'entendre et de voter. Je suis très content pour la Bourguignonne qui a été élue. Je regrette cependant que l'on ait pas parlé des agressions sur les personnes en situation de handicap qui sont de plus en plus nombreuses. » **Serge. T**

NUMEROS D'AIDE PSYCHOLOGIQUE :

- **AGEFIPH : 0800 11 10 09** (numéro gratuit). Cellule d'écoute mis en place pour les personnes en situation de handicap Bourgogne-Franche-Comté. Lundi au vendredi de 9h à 18. Samedi de 9h à 12h.
- **Ministère de la Santé : 0 800 130 000** Numéro vert national. 24h/24 7J/7
- **Croix rouge : 0800 858 858** Service de soutien psychologique par téléphone (numéro gratuit, anonyme et confidentiel). Lundi au samedi de 9h à 19h. Dimanche 12h -18h.

AIDE ADMINISTRATIVE:

- **Secrétariat d'état chargé des personnes handicapée : 0800 360 360** Numéro pour de l'aide (exemple : problème avec des démarches administratives) . Du Lundi au vendredi.